

La précarité augmente

En 2009, en Poitou-Charentes, le bilan social est marqué par une hausse sensible des situations de précarité. La crise économique impacte fortement les bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) socle et de l'Allocation adulte handicapé (AAH) est en nette augmentation. Seuls les allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) sont moins nombreux. Par ailleurs, les situations de surendettement sont en forte hausse dans la région.

Fin 2009, plus de 81 000 personnes du Poitou-Charentes perçoivent au moins un des minima sociaux, comme le RSA, l'ASS ou l'AAH (*tableau*). Cela représente 9,1 % des adultes âgés de 20 à 59 ans.

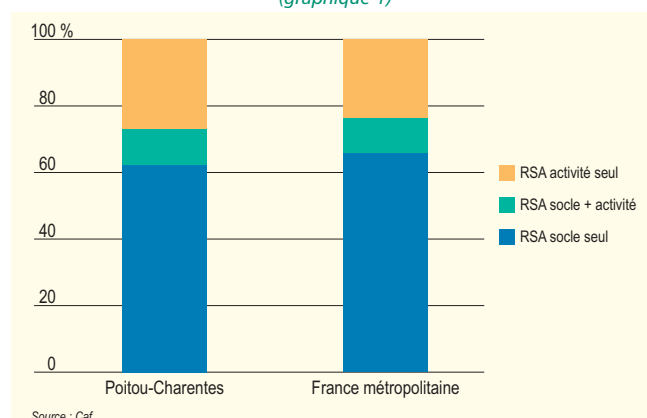
UNE ANNÉE DE MISE EN PLACE DU RSA

Le RSA est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et couvre une population beaucoup plus large que les anciens dispositifs (*encadré 1*). Plus de 5 % des adultes de 20 à 59 ans perçoivent le RSA dans la région, soit 46 500 allocataires.

En Poitou-Charentes, 73 % des allocataires perçoivent le « RSA socle seul » ou le « RSA socle et activité » (*graphique 1*). La plupart de ces allocataires percevaient le Revenu minimum d'insertion (RMI) ou l'Allocation parent isolé (API) avant la mise en œuvre du RSA.

Cette mise en place du RSA élargit le nombre de bénéficiaires. Elle a pour but de rendre plus attractive la reprise d'emploi, en octroyant aux travailleurs pauvres un complément de revenu appelé le « RSA activité seul ». Avant juin 2009, ils n'auraient bénéficié d'aucune prise en charge. En Poitou-Charentes, ils représentent 27 % des allocataires du RSA. Malgré une

Répartition des allocataires du RSA
(*graphique 1*)



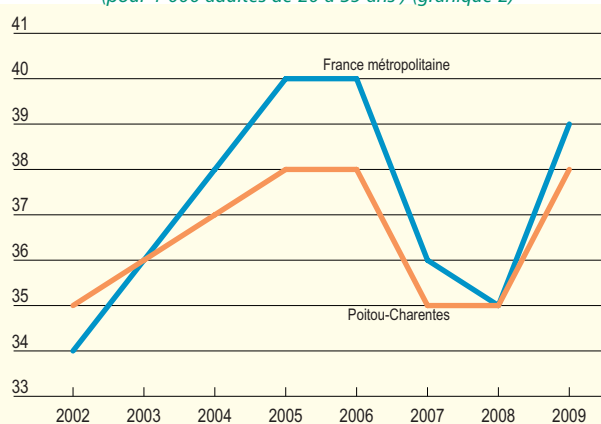
forte communication réalisée sur le dispositif RSA, de nombreux travailleurs pauvres, en droit de percevoir ce complément de revenu, n'effectuent pas les démarches nécessaires. Les caisses d'allocation familiale estiment que la part des allocataires du « RSA activité seul » va augmenter dans les prochains mois, du seul fait de la montée en charge du dispositif.

LE « RSA SOCLE » EN FORTE HAUSSE

Les allocataires du « RSA socle » regroupent ceux du « RSA socle seul » et ceux du « RSA socle et activité ». Ils correspondent en grande partie aux anciens allocataires du RMI et de l'API.

En 2009, le nombre d'allocataires du « RSA socle » a augmenté de 9 % en Poitou-Charentes et de 10 % en France métropolitaine par rapport aux anciens allocataires du RMI et de l'API en 2008 (graphique 2). Le retournement de tendance observé dans la région en 2008 se confirme cette année.

Allocataires RSA socle
(pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 2)



Sources : Caf - Insee

1 Le Revenu de solidarité active (RSA)

Le RSA : comment ça marche ?

Le RSA est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il vise à compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin, à encourager l'activité professionnelle, à lutter contre l'exclusion et enfin à simplifier les minima sociaux. Piloté par les Conseils généraux, le RSA fait l'objet d'un financement associant les Départements et l'État. La prestation est versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou les Caisses de mutualité sociale agricole (CMSA).

Le RSA garantit un revenu minimum

Le RSA est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou celles de moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître. Son montant est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, prestations familiales), de façon à assurer un niveau de revenu minimum au foyer (le revenu garanti).

Le RSA recouvre des situations très diverses

Le RSA se décompose en trois allocations : le « RSA socle seul », le « RSA socle et activité » et le « RSA activité seul ».

- Les bénéficiaires du « RSA socle seul » n'ont pas de revenu d'activité.
- Les bénéficiaires du « RSA socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire (il varie selon le nombre de personnes dans le foyer : il est de 453,63 euros pour un foyer d'une personne).
- Les bénéficiaires du « RSA socle seul » et ceux du « RSA socle et activité » correspondent pour l'essentiel (95 %) aux anciens bénéficiaires du RMI et de l'API.
- Les bénéficiaires du « RSA activité seul » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources se situe entre le montant forfaitaire et le niveau de revenu garanti.

Indicateurs de précarité

	Allocataires RSA		Allocataires RSA Socle		Allocataires ASS		Bénéficiaires AAH		Dossiers de surendettement	
	2009		2009	Évolution 2008-2009 (en %)	2009	Évolution 2008-2009 (en %)	2009	Évolution 2008-2009 (en %)	2009	Évolution 2008-2009 (en %)
Charente	9 804		7 543	11,5	1 681	-7,7	6 786	5,7	1 473	22,0
Charente-Maritime	17 959		12 892	6,4	2 775	-13,0	9 210	8,5	1 958	21,1
Deux-Sèvres	6 496		4 502	16,3	1 131	-3,6	5 671	8,9	1 313	15,3
Vienne	12 214		9 208	8,6	1 285	-7,1	5 861	4,4	1 372	10,4
Poitou-Charentes	46 473		34 145	9,4	6 872	-9,2	27 528	7,0	6 116	17,5
France métropolitaine	1 697 357		1 295 493	10,1	321 000	7,0	853 950	5,3	216 400	14,8

Sources : Drass - Caf - MSA-Pôle emploi - Unistatis - Banque de France

Bilan social

Au 31 décembre 2009, le « RSA socle » est versé à plus de 34 100 personnes. Les Deux-Sèvres subissent la plus forte hausse (+16 % du nombre d'allocataires) mais conservent une part d'allocataires du « RSA socle » bien inférieure aux autres départements (graphique 3).

DES MÉNAGES EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Dans le Poitou-Charentes, plus de 6 100 dossiers de surendettement ont été déposés en 2009 (tableau). La région enregistre une hausse de 18 % contre 15 % au niveau national. L'explosion du nombre de dossiers de surendettement déposés semble en lien direct avec la crise économique. En effet, trois cas de surendettement sur quatre sont dus à une diminution des ressources consécutives à un accident de la vie (perte d'emploi, divorce, maladie).

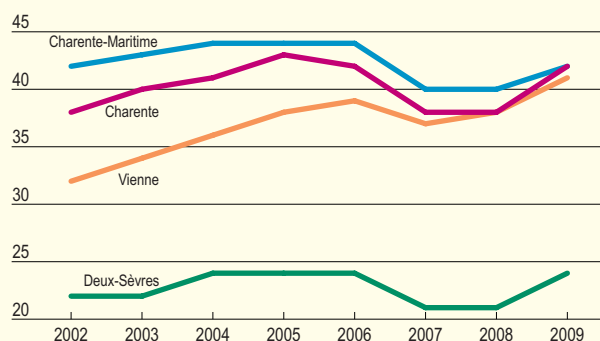
L'ensemble des départements de la région est touché par cette hausse mais à des niveaux différents (graphique 4). La Charente et la Charente-Maritime subissent de

fortes hausses. Ces départements comptent une part importante d'ouvriers et d'employés, catégories socio-professionnelles surreprésentées dans les dossiers de surendettement. La Vienne est le seul département à enregistrer une augmentation moins importante que le niveau national.

LA BAISSSE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DE L'ASS SE POURSUIT

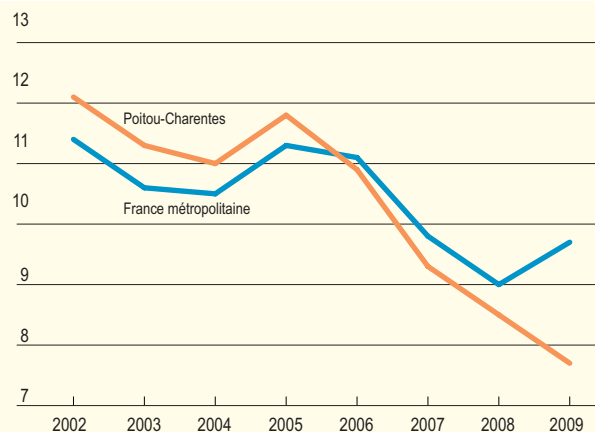
La baisse du nombre des titulaires de l'allocation de solidarité spécifique se poursuit. Ainsi, 6 900 personnes perçoivent cette allocation en 2009 contre 7 600 en 2008, soit une baisse de 9 % (graphique 5). La tendance s'inverse au niveau national avec une hausse de 7 % des allocataires de l'ASS. La région ne devrait pas être épargnée par ce retournement de tendance. Une hausse de 14 % du nombre de personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et entrant dans le dispositif

Allocataires RSA Socle par département
(pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 3)



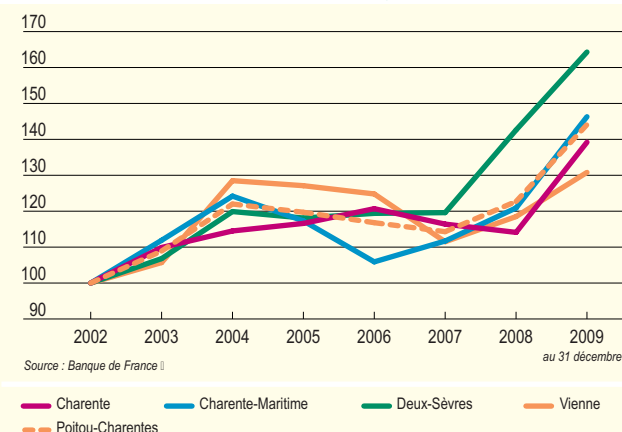
Sources : Caf - Insee

Allocataires ASS (pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 5)



Sources : Unistatis - Pôle emploi - Insee

Dossiers de surendettement déposés par département
(indice base 100 en 2002) (graphique 4)



Source : Banque de France

2 Les minima sociaux

Les minima sociaux sont des prestations de solidarité garantissant un minimum de ressources aux personnes les plus démunies ou disposant de très faibles revenus. Les quatre principaux sont le Revenu de solidarité active (RSA), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) et les allocations du minimum vieillesse (l'Allocation supplémentaire vieillesse et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées). Le RSA et l'AAH sont versés par les Caisses d'allocation familiale (Caf) et les Caisses de mutualité sociale agricole (CMSA), l'ASS par Pôle emploi et les Allocations du minimum vieillesse par les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et les CMSA..

de l'ASS est prévue sur le territoire national pour 2010. Il faut savoir que moins d'un chômeur en fin de droit sur cinq bénéficie d'une prise en charge au titre de l'ASS. En 2009, l'ensemble des départements enregistre une baisse du nombre d'allocataires de l'ASS (graphique 6). La Charente-Maritime enregistre la plus forte baisse (13 %).

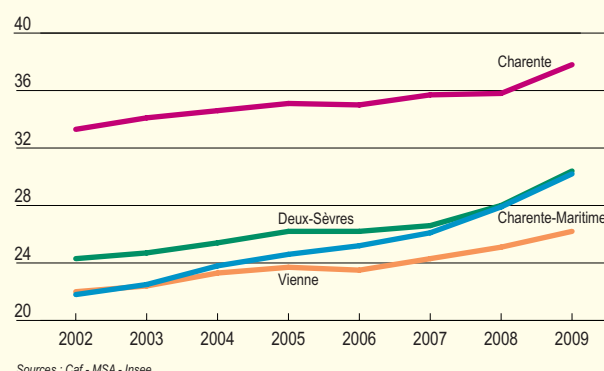
PART IMPORTANTE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH EN POITOU-CHARENTES

Au 31 décembre 2009, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de 7 % en Poitou-Charentes contre 5 % en France métropolitaine (graphique 7). La tendance à la hausse se confirme mais le rythme s'est accéléré en 2009. Le vieillissement de la population active explique en grande partie cette hausse. Le départ en retraite progressif de la génération du baby-boom devrait enclencher une baisse du nombre de bénéficiaires de l'AAH dans les années à venir.

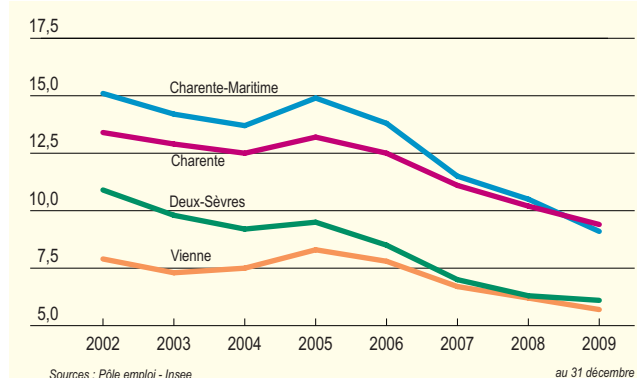
La répartition des bénéficiaires de l'AAH parmi les adultes de 20 à 59 ans est très inégale sur le territoire

(graphique 8). La Charente est le département qui en concentre le plus, avec 38 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans. Les autres départements ont des taux moins forts, cependant supérieurs à la moyenne nationale, ce qui est à mettre en lien avec le fort taux d'équipement en termes de structures d'accueil des personnes handicapées.

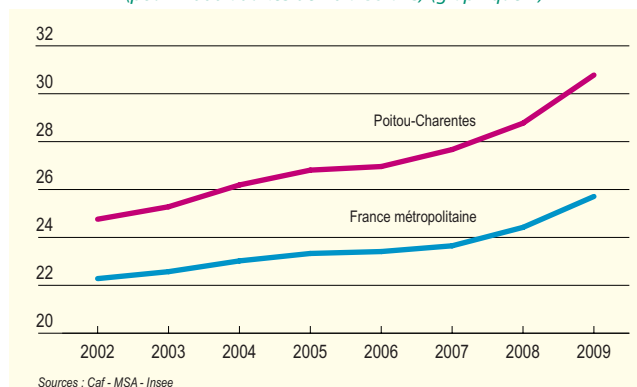
Bénéficiaires AAH par département (pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 8)



Allocataires ASS par département (pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 6)



Bénéficiaires AAH (pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 7)



DÉFINITIONS

RSA

Le Revenu de solidarité active est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi. Le RSA est versé par les Caf et la MSA.

AAH

L'Allocation d'adulte handicapé, créée en 1975, est une prestation sous condition qui permet de garantir un revenu minimal à un adulte handicapé. L'AAH est versé par les Caf et la MSA.

ASS

L'Allocation de solidarité spécifique est une allocation chômage créée en 1984 pour les chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. L'ASS est versée par Pôle emploi.

Surendettement

Les statistiques portent sur le nombre de dossiers de surendettement déposés à la Banque de France, et non sur le nombre de ménages ou de personnes surendettés : environ 40 % des dossiers sont des redépôts. Les diverses modifications législatives et réglementaires ont toujours un net impact sur l'entrée de dossiers. Par exemple, en 2004, l'instauration d'une nouvelle mesure d'effacement des dettes a incité de nombreux ménages à essayer d'en bénéficier.